



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240612-B20240611_05_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le onze juin à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trois juin sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

Absent avec procuration : Maurice LORENTZ à Michel PAQUET

Etaient excusés : Rachel ZIROVNIK, Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 9

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication

Était excusé : Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population,



5. Objet : Maison de la Nature et du Tourisme : acquisition de terrain pour la réalisation d'un parking

Vu l'article L.1311-14 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'accord de principe en date du 29 mai 2024 relatif à l'acquisition,

Considérant que la CCCE a construit une Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande,

Considérant que le bâtiment a vocation à proposer des expositions permanentes et temporaires dans des espaces muséaux et immersifs innovants, à développer du contenu ludique et pédagogique adapté aux scolaires, à permettre l'accueil de tous les publics

autour des thématiques de la géologie, de la faune et de la flore ainsi que de l'environnement,

Considérant que la capacité du parking en place n'est pas en adéquation avec le potentiel d'accueil du bâtiment et qu'il est nécessaire d'augmenter sa capacité d'accueil,

Considérant que la CCCE est intéressée par l'acquisition d'une parcelle située à proximité immédiate de la Maison de la Nature et du Tourisme,

Considérant qu'il s'agit de la parcelle cadastrée section 23 n°143 d'une contenance de 1 590 m² appartenant à Monsieur Vincent Ferdinand BOUL, sise à Hettange-Grande.

Considérant l'avis des Domaines rendu,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'acquérir au prix de 2 €/m², la parcelle section 23 n° 143 sise à Hettange-Grande (Wasserfall) d'une contenance de 15 a 90 ca, soit au total 3 180 euros (trois mille cent quatre-vingt euros), appartenant à Monsieur Vincent Ferdinand BOUL,
- de charger Maître Olivier Laurent, notaire à Cattenom, d'établir l'acte de vente ainsi que l'avant contrat, le cas échéant,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente ainsi que l'avant-contrat, le cas échéant,
- d'acter que les frais d'acte seront supportés par la Communauté de Communes,
- de demander l'exonération des droits d'enregistrement au titre de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote: Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 12 juin 2024

Le Président,

Michel PAQUET

